

**Christophe Girard**Adjoint au Maire de Paris
chargé de la culture
Conseiller de Paris
du 4^e arrondissement
Deputy Mayor for culture

Le 10 septembre 2008

Madame Dutrevis
SUPAP
46, rue d'Ivry
75013 Paris*Cher*

Madame,

Par courrier en date du 4 septembre 2008 et en vue du CHS de la DAC du 18 septembre prochain, vous m'avez demandé de désigner comme expert, M. Oberhosein, physicien expert auprès du Tribunal de Bordeaux, concernant le point consacré au Wifi.

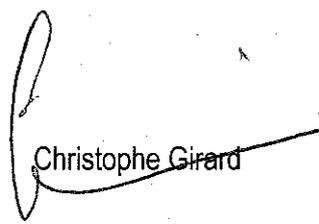
Vous avez par ailleurs saisi la direction des affaires culturelles par voie de mel pour que soient également désignés comme experts M. Kerkov de l'association « Agir pour l'environnement », et Mme Le Calvez, de l'association « PRIARTEM ».

Je tiens à vous rappeler qu'une série d'expertises indépendantes ont déjà été diligentées par la Ville sur ce sujet et ont fait l'objet d'une large diffusion.

La vocation du CHS est d'examiner les conditions dans lesquelles l'employeur respecte ses obligations. C'est sur cette base que l'avis de cette instance sera formulé et que chacun se déterminera.

En conséquence, je suis au regret de vous faire savoir que je ne peux donner suite à votre demande.

Je vous prie, Madame, de recevoir l'expression de mes respectueux hommages *et mes*

Cordialement
Christophe Girard*Copie = Laurence Engel*